

À PROPOS DES TIERS-LIEUX : TRAVAILLER AU SEIN DE NOUVEAUX ESPACES D'ACTIVITES INDUSTRIEUSES¹

Serge Jamgotchian

1. Les enjeux d'une recherche ergologique : l'émergence des tiers-lieux dans un contexte de mutations technologiques et industrielles

Que peuvent nous apprendre sur les tiers-lieux celles et ceux qui en sont les principaux « *protagonistes* » : « (...) *tous les acteurs engagés dans une activité* » [Durrive, Schwartz, 3, p. 8] ? Mais d'abord que désigne-t-on par le vocable de tiers-lieu et en quoi ces nouveaux espaces partagés, qui depuis quelques temps se multiplient ici et là, constituent-ils un objet d'étude potentiellement riche d'enseignements – et à notre connaissance plutôt vierge à ce jour pour les chercheurs, quelle que soit leur discipline – pour des observateurs attentifs aux formes contemporaines de l'activité humaine ?

¹ Cet article fera l'objet d'une communication, sous une version partiellement différente, dans le cadre du 51^{ème} Colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française (ASRDLF) qui aura lieu entre le 7 et 9 juillet 2014 à Marne la Vallée : « *Métropolisation, cohésion et performances : quels futurs pour nos territoires ?* ».

« Lorsque l'on entre dans le travail par la seule technicité, on n'a plus d'autres solutions que de parler des hommes par les choses » [Schwartz, 7, p. 435]². C'est ainsi que l'auteur de « *Expérience et connaissance du travail* » conclut le chapitre 13 intitulé *De la technique au travail : quelle fécondité ?* Chapitre dans lequel il revisite les travaux, qui sont parmi les plus emblématiques sur la Technique et les techniques, de deux éminents penseurs français contemporains aujourd'hui disparus : l'un historien, Bertrand Gille ; l'autre philosophe, Gilbert Simondon³. A rebours des conceptions du travail humain chez ces auteurs, Yves Schwartz soutient que tout essai visant à réduire « *La connaissance du travail (...) à l'histoire et à la culture technique* » équivaut à éluder « *l'expérience des forces productives* » (p. 435)⁴.

En reprenant à notre compte son objection vis à vis d'« *un tel dimensionnement du travail par la*

² Phrase que cite d'ailleurs Georges Canguilhem dans sa présentation de l'ouvrage de Yves Schwartz réédité en 2012, après une première édition en 1988, et qui reprend sa thèse de doctorat d'état en philosophie soutenue en 1986.

³ A propos de Gilbert Simondon signalons l'intérêt grandissant qui semble-t-il se manifeste depuis un certain temps pour ses écrits et notamment pour sa thèse dite « complémentaire » soutenue en 1958 sous la direction de Georges Canguilhem, *Du mode d'existence des objets techniques*. C'est de cet ouvrage (réédité en 2012 aux éditions Aubier) dont il est entre autre question dans le chapitre 13 du livre de Y. Schwartz. Concernant l'ouvrage collectif sous la direction de Bertrand Gille également commenté dans ce chapitre, il s'agit de : *Histoire des techniques*, 1978, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade.

⁴ Rappelons que Yves Schwartz « *a d'abord eu pour spécialité l'histoire des sciences et des techniques* » comme l'indique François Daniellou dans la préface d'un ouvrage de Schwartz [8, p. 1]. A ce sujet, renvoyons le lecteur à la contribution d'Y. Schwartz sur « La technique », dans Denis Kambouchner, 1995, *Notions de philosophie, II*, éditions Gallimard, pp. 223-283.

technique », nous revendiquons ainsi le fait que notre démarche d'investigation se situe dans le sillage des préoccupations qui sont au fondement de l'approche ergologique. Dès lors, les connaissances académiques que nous sommes amené à convoquer sur ces espaces que l'on appelle des tiers-lieux, ont vocation à dialoguer, à se confronter heuristiquement à ces autres savoirs dont l'expérience humaine est elle-même productrice. Aussi, l'ambition de comprendre ce que c'est que travailler au sein de ces tiers-lieux doit avoir pour exigence première de n'explorer que les entrées non mutilantes pour parler des femmes et des hommes qui en sont les protagonistes : une façon de souligner à notre tour que « rien de sérieux ne peut être dit sur le travail indépendamment de ceux qui travaillent » [Di Ruzza, Halevi, 2, p. 51].

Il n'en demeure pas moins que la question du rapport entre Travail humain et Technique – que nous nous contentons ici d'effleurer –, soulève d'importants enjeux philosophiques et socio-économiques. Par conséquent, ne pas vouloir succomber à une vision déterministe et par trop surplombante de la technique et de ses effets sur l'activité humaine, ne nous dispense pas – bien au contraire – de prendre au sérieux les transformations technologiques à l'œuvre aujourd'hui dans le monde du travail⁵. Il semble peu contestable en effet que l'époque présente s'illustre par un nouvel âge de la technique caractérisé par de nombreuses innovations et en particulier par un développement fulgurant et massif

⁵ Concernant les débats sur le « *déterminisme technologique* », et plus globalement les approches de la technique dans le champ de la recherche sur le travail, en particulier en sociologie du travail, nous renvoyons à la contribution de Veltz P., 2001, « La sociologie du travail peut-elle encore parler de la technique ? », dans, Amélie Pouchet, *Sociologie du travail : 40 ans après*, Elsevier, pp. 309-315.

des technologies numériques dans la plupart des sphères d'activités humaines. Les outils d'information et de communication connectés au réseau internet sont devenus en quelques années les objets familiers et invasifs d'une « *société toujours plus industrielle* »⁶ [Stiegler, 10, p. 97] qui constitue la nouvelle toile de fond du « *milieu et des normes de l'homme au travail* » [Canguilhem, 1, pp. 120-136].

Partant de ce postulat, notre thèse est que le phénomène des tiers-lieux émerge dans un contexte macro-économique dominé par un « *capitalisme hautement connecté* » [Veltz, 13, pp. 229-271] dont les normes, entre autre spatiales, ne sont plus celles régissant le « *monde taylorien* » [13, pp. 61-82]. Ces mutations de nature industrielle - et non « *post-industrielle* » [10, p. 97] - à l'ère de l'économie de « *l'hypermatériel* » [10, p. 111] - et non de « *l'immatériel* » [10, p. 106]⁷ - coïncident en outre avec la constitution de communautés de travail familiarisées avec la - si ce n'est fêvées de - culture technologique et numérique, à l'instar du mouvement des « *Makers* »⁸, des adeptes du logiciel libre⁹ et

⁶ « (...) tout est (...) de plus en plus industriel. Simplement, ce ne sont plus seulement l'exploitation des énergies naturelles et la transformation des matières premières qui sont industrielles : c'est la cognition, c'est le façonnage des comportements individuels, c'est la culture commune, et c'est ce que l'on appelle bien à tort l'immatériel – qui est en réalité une économie de l'hypermatériel où tout devient industriel, y compris la reproduction des vivants humains » [10, p. 97].

⁷ « (...) j'appelle hypermatériel un processus où l'information – qui se présente comme une forme – est en réalité un train d'états de matière produit par des matériels, par des appareils, par des dispositifs techno-logiques où la séparation de la matière et de la forme (ce que Simondon appelle le schème hylémorphique) est totalement dénuée de sens. Le problème n'est donc pas l'immatérialité, mais l'invisibilité de la matière » [10, p. 111-112].

⁸ Anderson C., 2012 (pour l'édition française), *Makers. La nouvelle révolution industrielle*, Pearson France.

des pratiques collaboratives du type « Web 2.0 ».

Reste à savoir à l'échelle micro ce qu'il ressort concrètement, réellement, de l'activité humaine au sein de ces espaces collectifs et des contributions « renormalisatrices » des protagonistes qui les fréquentent de façon régulière ou bien occasionnellement¹⁰.

Est-ce à dire que les tiers-lieux, en tant qu'ils sont le creuset d'une culture du travail originale étroitement liée aux technologies de l'information et de la communication, préfigurent tendanciellement un nouvel industrialisme ?

2. Un rapide tour d'horizon des tiers-lieux dédiés aux activités industrielles

C'est le sociologue américain Ray Oldenburg, dont les travaux portent sur les questions urbaines aux Etats Unis, qui est à l'origine du concept de « *third place* »¹¹. Traduit en français par « troisième lieu » ou le plus souvent par « tiers-lieu », ces espaces tiers se distinguent à la fois des premiers et des

⁹ Nous renvoyons à l'ouvrage de Sébastien Broca, 2013, *Utopie du logiciel libre. Du bricolage informatique à la réinvention sociale*, édition Le passager clandestin, Neuvy-en-Champagne, et plus particulièrement au chapitre intitulé : « *l'éthos du libre* » (pp. 103-200).

¹⁰ Renormaliser c'est « *configurer le milieu comme son milieu propre* » [Durrive, Schwartz, 3, p. 8].

¹¹ Oldenburg R., 1989 (3^{ème} édition en 1999, *The Great Good Place: Cafes, Coffee Shops, Bookstores, Bars, Hair Salons, and Other Hangouts at the Heart of a Community*, New-York, Marlowe & Co.

seconds lieux que représentent respectivement la sphère domestique et la sphère habituelle du travail. Mais au-delà de cette définition originelle du tiers-lieu, notre intention est de mettre en relief certains types de tiers-lieux qui, chacun à leur manière, sont assimilables à des espaces partagés dédiés au travail. Nous utiliserons d'ailleurs préférentiellement le terme « industriel » pour définir ce qui « *est relatif à l'acte de travail. (Ce terme) est ici employé au sens d'adresse, d'habileté. Plus généralement, une activité tendue vers un but change les rapports de l'être industriel avec son milieu de vie. Le terme industriel est volontairement flou pour éviter le mot travail dont on se fait une représentation trop rapide* » [3, p. 6].

2.1. Choix du terrain et option méthodologique

Pour ce qui concerne notre recherche en cours, dont cet article veut rendre compte, nous avons fait le choix de retenir trois types de tiers-lieux qui, en dépit de leurs différences, présentent un certain nombre de dimensions communes : les espaces de coworking ; les fabs labs (laboratoire de fabrication) ; les Espaces Publics Numériques (E.P.N.) ou les Espaces Régionaux Internet Citoyens (E.R.I.C.) qui sont spécifiques à la région Provence-Alpes Côte d'Azur.

Ces trois types d'espaces industriels sont à rapprocher d'autres espaces entrepreneuriaux - non désignés par le vocable de tiers-lieux et dont nous ne parlerons pas ici - hébergeant des travailleurs indépendants en voie de création ou d'amorçage d'activité, à savoir : les couveuses, les pépinières d'entreprises ou encore les incubateurs.

Les premières données recueillies, et exploitées ici, proviennent d'une vingtaine d'entretiens libres que nous avons menés en 2013 et 2014 auprès de différents protagonistes de ces espaces dédiés au travail. Parmi ces protagonistes nous nous sommes entretenu avec des personnes fréquentant régulièrement un espace de coworking situé dans le centre-ville de Marseille au sein duquel nous nous sommes peu à peu immergé afin de pouvoir observer les situations de travail. Nous avons également mené des entretiens auprès de personnes à l'origine de tel ou tel autre tiers-lieu sur Marseille et à Aix-en-Provence. Il s'agit essentiellement d'espaces de coworking, puis de deux espaces numériques (labellisés E.R.I.C.), ainsi que de deux fabs labs. Nous avons de plus mené quelques entretiens auprès d'autres personnes ressources sur Marseille et dans les Bouches-du-Rhône dont les fonctions et les compétences – en particulier dans le champ de l'entrepreneuriat – nous paraissent être utiles à une meilleure compréhension du phénomène des tiers-lieux.

Tout en poursuivant ces entretiens et ces observations participantes, nos investigations ont également vocation à récolter et traiter d'autres sources qualitatives et quantitatives (études, rapports, témoignages, documents de travail, etc.) susceptibles de mettre à jour un certain nombre de caractéristiques tangibles et intangibles, inhérentes à ces espaces de travail. De la même manière, nos recherches se déroulent sur un autre terrain, à l'occasion de rencontres et de manifestations notamment institutionnelles, ayant un quelconque lien avec ces lieux singuliers dont le nombre ne cesse de se multiplier, notamment en France, depuis que nous avons engagé nos recherches.

2.2. Les espaces de coworking, les fabs labs et les espaces numériques

Les espaces de coworking sont des : « *espaces de travail collaboratif constitu(ant) des réseaux de travailleurs indépendants qui partagent des valeurs d'échange, d'ouverture et de coopération et qui n'ont pas besoin de beaucoup plus qu'un poste de travail et d'une connexion internet pour exercer leur activité* »¹². D'autres espaces tiers de travail, ou plus exactement de télétravail, comme par exemple les télé-centres, peuvent être inclus dans cette catégorie bien que pour la plupart ils présentent des caractéristiques qui leurs sont propres.

Les fabs labs, abréviation des termes anglo-saxons *fabrication laboratory*, sont nés au Massachusetts Institut of Technology (M.I.T.) en 2001. L'appellation fab lab est devenue un label associé à une charte. Ces espaces industriels sont des : « *plateforme(s) de prototypage rapide d'objets physiques, "intelligents" ou non* » s'inscrivant « *dans le mouvement des tiers-lieux et des mécanismes de collaboration à l'œuvre sur l'internet et en particulier dans le web 2.0.* »¹³. Les fabs labs peuvent être rapprochés d'autres types d'espaces comme les « *techshops (espaces rendant accessibles tout un ensemble d'outils)* », ou encore les « *hakerspaces (espaces permettant le partage de ressources et de*

¹² Fabbri J., Charue-Duboc F., 2013, « Un modèle d'accompagnement entrepreneurial fondé sur la constitution d'une communauté d'entrepreneurs : le cas de La Ruche », *Management International*, volume 17, n° 3, pp. 86-99.

¹³ Eychenne F., 2012, *Fab Lab : l'avant-garde de la nouvelle révolution industrielle*, FYP éditions, La fabrique des possibles, pp. 9-10.

savoirs souvent du domaine de l'informatique) »¹⁴.

« Les Fab Labs annoncent (...) un vrai changement dans trois domaines : les processus d'innovation, le lien entre industrie et société, et les objets du futur. (...) autour des Fab Labs, s'exprime (...) l'aspiration à une autre industrie, à des produits qu'on peut à nouveau comprendre, réparer et bricoler, à une production plus personnalisée et relocalisée. Comme la consommation collaborative avec laquelle elle converge, cette vision brouille les différences entre consommateur et producteur, entre acte économique et lien social »¹⁵.

Enfin, « le terme d'Espace Public Numérique (E.P.N.) représente aujourd'hui une notion générique, qui désigne les lieux dans lesquels les personnes peuvent profiter d'un accès accompagné aux usages des T.I.C. (Technologie de l'Information et de la Communication) par l'intermédiaire d'animateurs multimédia. Ils se distinguent ainsi des points d'accès à internet ou encore des cybercafés, qui eux ne proposent pas d'accompagnement »¹⁶. Espace Régional Internet Citoyen (E.R.I.C.) est un label propre à la région Provence-Alpes Côte d'Azur pour désigner certains espaces numériques. Ces E.R.I.C. ont à présent vocation, au-delà des seules missions visant à lutter contre la fracture numérique, à évoluer vers d'autres activités et se transformer ainsi en « centres de ressources numériques (visant) le

¹⁴ Burret A., 2013, « Démocratiser les tiers-lieux », *Territoires et communautés apprenantes*, Multitudes, n° 52, pp. 89-97.

¹⁵ Kaplan D., Juin 2013, « Les nouveaux bricoleurs et l'avenir de l'industrie », *Alternatives économiques*, n° 325, p. 26.

¹⁶ Le Mentec M., 2011, « Les espaces publics numériques. D'une perspective d'accessibilité à une logique d'appropriation », dans Pascal Plantard, *Pour en finir avec la fracture numérique*, FYP éditions, collection usages, pp. 75-95.

développement d'outils numériques (et) les usages collaboratifs (puis) conforter la dynamique de création et d'innovation (...). Ici et là en effet, des collectifs inventent des lieux créatifs tantôt qualifiés d'"espaces intermédiaires", tantôt de "tiers-lieux" (où) s'inventent des normes de travail et d'activités qui peuvent intervenir dans la reformulation de règles d'accès au travail salarié »¹⁷.

3. Du travail rémunéré aux activités non marchandes

Les tiers-lieux à vocation industrielle sont des espaces au sein desquels se déploient des activités qui ne relèvent pas exclusivement du « *travail stricto sensu* », soit d'« *une prestation rémunérée dans une société marchande et de droit* » [Schwartz, 8, p. 276]. Les fabs labs et les Espaces Publics Numériques par exemple sont des lieux d'activités au sein desquels sont mis à disposition de tout public des espaces aménagés, des outils, qui sont utilisés indépendamment de toutes finalités marchandes. Ce sont d'abord des lieux de « *travail informel* », c'est-à-dire de « *travail à part entière (bien que) différents du travail marchand* » [Nouroudine, 6, p. 118], en tant qu'il se fonde sur des normes non marchandes.

Ces tiers-lieux sont en effet fréquentés principalement par des protagonistes, que nous appelons ici des

¹⁷ *L'ObTIC. Médiation et Centre de Ressources Numériques. Vers une nouvelle période de l'accès public à internet ?*, 2013, Document réalisé dans le cadre de la démarche d'Observation de la société de l'information en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

« amateurs », dont les activités industrielles ne relèvent pas d'un travail stricto sensu mais qui, par ailleurs, exercent ou pas une activité professionnelle¹⁸ ; emploi qui, dans certains cas, peut ne pas être étranger à l'activité non rémunérée que le tiers-lieu abrite. Si les espaces de coworking sont fréquentés majoritairement par des personnes en situation professionnelle, surtout des travailleurs indépendants, ils sont en revanche et par principe ouverts à d'autres publics pouvant exercer d'autres types d'activités : des étudiants, des demandeurs d'emploi, des retraités, des bénévoles, etc.

« Ce qui distingue l'amateur du professionnel, c'est moins sa plus faible compétence qu'une autre forme d'engagement dans les pratiques sociales. Ses activités ne dépendent pas de la contrainte d'un emploi ou d'une institution, mais de son choix. Il est guidé par la curiosité, l'émotion, la passion, l'attachement à des pratiques souvent partagées avec d'autres. Toutefois, l'activité de l'amateur peut se combiner avec la recherche d'un intérêt, d'une rémunération symbolique ou éventuellement financière ». « On parle parfois d'hybridation entre amateur et professionnel, dont le pro-am est le prototype flamboyant. (...) L'amateur se tient à mi-chemin de l'homme ordinaire et du professionnel, entre le profane et le virtuose, l'ignorant et le savant, le citoyen et l'homme politique. Internet facilite

¹⁸ Ces amateurs ayant par ailleurs un emploi et fréquentant les tiers-lieux ne sont pas sans rappeler selon nous ces ouvriers dont parle le philosophe et sociologue Georges Friedmann, et qui après la seconde guerre mondiale, au cœur de l'entreprise taylorienne, faute de pouvoir s'épanouir dans leur travail, s'investissaient dans des « activités latérales ». « Ce dont les travailleurs ont été privés dans le travail, initiative, responsabilité, achèvement, ils cherchent à le reconquérir dans le loisir. On a constaté durant les récentes dix années un "fantastique champignonnage" de "dadas", de bricolage (art and craft hobbies) auxquels s'ajoutent toutes sortes de loisirs actifs » (Cf. *Le travail en miettes. Spécialisation et loisirs*, nouvelle édition revue et augmentée, 2012, Editions de l'Université de Bruxelles, p. 170).

cet entre-deux : il fournit à l'amateur des outils, des prises, des voies de passage » [Flichy, 4, p. 11)

Dans le prolongement de cette définition de la figure archétypale de l'amateur, soulignons que le concept ergologique d'activité n'est en rien réductible à la sphère des activités à visées professionnelles et rémunérées. Il désigne plus largement un faire, un agir, dont la totale anticipation et standardisation est non seulement « impossible » mais s'avère en outre « invivable » [Schwartz, 9, p. 130]. De sorte que toute activité mobilise toujours singulièrement, à la fois des normes et des valeurs dont on hérite, en tant qu'elles précèdent l'activité d'une part, et ce qui a contrario relève de normes et de valeurs retravaillées ou générées in situ, par les protagonistes de l'activité d'autre part. C'est dire si, quels que soient le contexte et la situation, « *Aucun milieu ne peut prédéterminer les modalités de notre agir* » [Schwartz, 7, p. 941].

Par ailleurs, l'idée d'une délimitation stricte entre les activités relevant de la sphère du travail stricto sensu et les activités que l'on range généralement dans la catégorie hors-travail et qui ne sont pas rémunérées, ne nous semble pas pertinente. Elle procède en effet du postulat selon lequel les frontières entre les registres d'activités a priori hétérogènes seraient totalement étanches. Or le concept ergologique d'activité témoigne qu'il n'en est rien, surtout si l'on se place du point de vue des protagonistes et de leur propre expérience. Mais cette perméabilité entre activités de travail stricto sensu et autres activités, industrielles ou pas, n'est pourtant pas spécifique aux espaces auxquels nous nous intéressons ici. Disons alors que les tiers-lieux sont peut-être, en quelque sorte, des révélateurs d'une tendance plus générale à l'œuvre, redéfinissant peu ou prou les frontières traditionnelles de la sphère du travail tel qu'on l'entend habituellement, et par là-même les contours de ce second lieu

qu'est l'entreprise. « *L'intrication du travail avec d'autres activités fait sens et renoue avec une expérience antérieure à la révolution fordiste – quand le métier, et non l'emploi, relevait d'abord d'un accomplissement personnel* » [Marzloff, 5, pp. 58-59].

Lors d'un entretien, la présidente d'un cyber-espace associatif marseillais, labellisé Espace Régional Internet Citoyen (E.R.I.C.), nous explique qu'il lui arrive fréquemment, durant les permanences qu'elle assure bénévolement avec d'autres au sein de ce lieu, de travailler, c'est-à-dire de faire ce qu'elle n'a pas le temps de faire sur le lieu où elle est employée. Cette bénévole ajoute que l'usage des outils informatiques a pour conséquence d'accentuer la porosité entre temps et espace de travail d'une part, temps et espace de bénévolat d'autre part.

4. Des espaces d'activités partagés pour des travailleurs mobiles en mal de collectif

Si les tiers-lieux représentent une possible préfiguration des nouvelles normes industrielles et industrielles, entre autre spatiales, à l'ère du numérique, n'est-il pas paradoxal que leur émergence soit contemporaine des développements actuels et croissants du travail à distance et des nouvelles formes de mobilités dans le monde du travail ? En d'autres termes, comment comprendre qu'à l'heure où les outils numériques – ordinateurs, tablettes, téléphones portables etc. – permettent à chacun de travailler quasiment partout et à tout moment, émergent précisément des espaces physiques de travail ?

Les éléments de réponse à ces questions se trouvent probablement en grande partie au sein des tiers-

lieux eux-mêmes, en tant qu'ils concrétisent selon nous une alternative à la dilatation des « *espaces, tant géographiques que sociaux ou organisationnels, où s'établissent les liens de travail et où se nouent des relations d'interdépendance (consécutivement aux) possibilités de mise en connexion entre les acteurs et les activités* » [13, p. 232]. Faut-il alors en déduire que des collectifs de travail, ne peuvent se constituer qu'au travers d'espaces identifiables et communs à tous les protagonistes ?

Il paraît évident de répondre par l'affirmative en insistant toutefois sur « *l'intensité des pratiques numériques face au travail* » [5, p. 61] au sein des tiers-lieux dans leur ensemble ; au-delà des usages courants que l'on peut observer désormais dans tous les milieux de vie et de travail. A ce titre, des individus travaillant ensemble, bien qu'étant géographiquement séparés les uns des autres – via les espaces virtuels que sont les boîtes de courriers électroniques, les plateformes en ligne et les réseaux sociaux – représentent non moins potentiellement des collectifs de travail ; y compris lorsque ces individus travaillent depuis tel ou tel tiers-lieu. D'ailleurs, nonobstant le statut du télétravailleur, le télétravail est une des modalités essentielles d'activité industrielle au sein particulièrement des espaces de coworking, et plus marginalement des Espaces Publics Numériques : « *le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle un travail qui aurait également pu être exécuté dans les locaux de l'employeur est effectué par un salarié hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication dans le cadre d'un contrat de travail ou d'un avenant à celui-ci* »¹⁹.

¹⁹ Article L. 1222-9 section 4 Télétravail : loi « Warsmann » du 22 mars 2012 « relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives ». Il est à noter que si cette définition du télétravail reprend de manière quasi

Autrement dit, la « *mobilité numérique* » [5, p. 47] n'est en rien incompatible avec des formes diverses et variées de localisation au sein de lieux redessinant « *l'organisation spatiale du travail* » (p. 81). Les tiers-lieux incarneraient par conséquent une solution visant à pallier l'absence ou le déficit de liens, de collaborations, de coopérations lorsque l'activité de télétravail se déroule en particulier au sein du premier lieu qu'est le domicile. Pouvoir inscrire son activité dans un ou des collectifs de travail et dans tel ou tel lieu de travail physique, ne serait-il donc pas une manière de préserver, voire d'accroître la santé de celles et ceux qui travaillent ?

In fine, le concept ergologique d'« *entités collectives relativement pertinentes* » [8, p. 35] nous semble approprié pour désigner ces collectifs de travail qui, en dehors de toutes logiques hiérarchiques, caractérisent les relations qui se tissent au sein des tiers-lieux : « *en situation de travail, des entités collectives se forment, des réseaux de coopération qui ne sont pas nécessairement prévus dans l'organigramme* » [3, p. 4].

A l'origine de la création d'un espace de coworking à Marseille en 2013 ainsi que d'une micro-crèche, une de nos principales interlocutrices, par ailleurs salariée de cette association, considère lors d'un entretien que « *ce n'est pas normal qu'une personne travaille seule à la maison ou dans un bureau, seule, ce n'est pas quelque chose de naturel* ». Selon elle, ce qui distingue ce type d'espace d'une

identique la définition du télétravail inscrite dans *l'Accord National Interprofessionnel du 19 juillet 2005 sur le télétravail*, en revanche, la loi ne fait plus mention des salariés dits « *nomades* » auxquels fait référence cet accord.

entreprise c'est la diversité, à savoir le fait que des personnes de secteurs différents cohabitent dans un même lieu. Elle ajoute qu'un coworking est un lieu où les affinités entre coworkers est importante : « *les personnes qui viennent et qui restent sentent qu'il y a quelque chose à partager* ». Le lieu en lui-même est également très important, au même titre que les liens entre protagonistes de ces espaces. Notre interlocutrice, qui se définit comme « référente », évoque le rôle qui devrait être le sien et qui consiste à accueillir les nouvelles personnes arrivant sur le lieu. Il s'agit aussi de mettre en place ce qu'elle appelle des « rituels » qui visent « *à ponctuer les temps dans le lieu* » et qui ont vocation à faire se rencontrer les gens et susciter des échanges.

5. Des creusets d'activités industrielles innovantes et contributives

Bien que nécessaire, cette première approche de ce que sont et représentent ces différents tiers-lieux, n'épuise pas, loin s'en faut, la tentative qui est la nôtre, de contribuer à l'intelligibilité des activités des protagonistes de ces espaces industriels. Les expériences dont ils peuvent témoigner sont la matière première – et non moins « *étrangère* » [8, p. 48] - des investigations que nous menons dans des lieux où s'élaborent, se mettent en place, des schémas d'organisation et des formes de travail relativement inédits, ouvrant peut-être ainsi de nouvelles perspectives industrielles.

Dès lors, en quoi ces lieux dédiés aux activités industrielles sont-ils des creusets de pratiques novatrices et contributives pouvant inspirer tel et tel acteur économique, comme par exemple les départements de Recherche et Développement de grandes entreprises ?

Nous pouvons faire l'hypothèse qu'un certain modèle d'« *innovation ascendante* » [11, p. 30] est à l'œuvre au sein des tiers-lieux et trouve à s'incarner dans des pratiques de contribution, s'inspirant « *des technologies de la collaboration* » (p. 28)²⁰. Ce modèle d'innovation ouverte est selon nous indissociable d'une approche consistant à légitimer les savoirs et les valeurs en jeu dans les activités industrielles des protagonistes.

En cela, cette manière de concevoir l'innovation à partir et en fonction de ce que font et disent celles et ceux qui travaillent, est une sorte d'antidote au « *taylorisme à double effet* », en tant qu'il s'agit d'une « *transposition de l'hypothèse taylorienne dans le champ de la production de savoirs* » [3, p. 10] ; hypothèse contestée et probablement en recul aujourd'hui dans certains secteurs, mais qui est au fondement d'un modèle d'innovation dominé par la figure archétypale de l'expert ayant une posture d'« *exterritorialité* », « *au-dessus de la mêlée [...] en position de pseudo-neutralité* » (p. 5). A contrario l'innovation, lorsqu'elle mobilise le potentiel d'intelligence et d'inventivité, les « *gisements d'alternatives* » (p. 8) que recèlent les activités industrielles, suppose que les protagonistes deviennent aussi des « *contributeurs* ».

²⁰ Des technologies collaboratives qui rendent possible les pratiques contributives que l'on trouve par exemple sur le site de l'encyclopédie libre et en ligne, *Wikipédia*. Sur ce site multilingue très fréquenté, quiconque peut, y compris à des fins commerciales, faire usage (création, copie, modification, distribution) des contenus mis en ligne à condition notamment que la licence demeure libre.

« Les nouvelles relations industrielles, instaurant de nouveaux rapports sociaux dans la société hyper-industrielle et hyper-matérielle, seront de plus en plus de l'ordre de la contribution – par où les acteurs tendront à diluer la frontière très étanche qui séparait les producteurs des consommateurs, de façon d'ailleurs très homogène avec les principes de la division industrielle du travail qui avait conduit à la pathologie sociale de ce que Georges Friedmann appelait "le travail en miettes" » [11, p. 28]²¹.

Pour autant, en vertu d'un « régime de production de connaissance » ergologique, les pratiques innovantes venues d'en bas, adossées aux « savoirs investis (dans l'activité) » [8, p. 89], ne peuvent rester à l'écart d'une confrontation avec des « savoirs académiques disponibles » (p. 88) institués par en haut, c'est-à-dire indépendamment de l'activité des protagonistes. De plus, un dialogue fécond entre des savoirs différents mais commensurables, n'est pas envisageable en l'absence d'« exigences éthico-épistémologiques » (p. 717). C'est probablement d'ailleurs des exigences de cet ordre, ainsi que des visées citoyennes, qui d'une certaine façon animent les auteurs du *Manifeste des tiers-lieux open source* dans lequel nous pouvons lire que « le tiers-lieu est une manière d'articuler les différentes ressources d'un territoire afin de générer de nouvelles valeurs »²².

²¹ A propos de la notion de « contribution » nous renvoyons également à l'article de Beraud P. et Cormerais F., 2011, « Economie de la contribution et innovation sociétale », *Innovations*, n° 34, pp. 163-183.

²² Les auteurs (« interprètes » comme ils se définissent eux-mêmes) de ce manifeste sont Yoann Duriaux, co-fondateur d'un tiers-lieu à Saint-Etienne et de la communauté francophone des Tiers Lieux OpenSource, et Antoine Burret, développeur d'un tiers-lieu à Genève et aujourd'hui de la communauté des Tiers lieux Suisse - Doctorant en sociologie anthropologie à Lyon 2 / Genève. Manifeste en ligne (http://movilab.org/index.php?title=Le_manifeste_des_Tiers_Lieux).

Conclusion

Au sein de leur écosystème territorial, les tiers-lieux dédiés aux activités industrielles, à visées professionnelles ou pas, sont des espaces partagés qui abritent des usages et des pratiques se rapportant aux technologies de l'information et de la communication. Dans une économie globalisée de plus en plus dépendante de multiples réseaux interconnectés à travers lesquels circule, via internet et au rythme des processus d'innovation, une masse considérable de données²³ – les « data », en anglais – les espaces de coworking, les fabs labs, les espaces numériques et autres (tiers) lieux de/du travail, symbolisent les profondes transformations de notre milieu technico-industriel. Si l'on se place dans une perspective historique, ce « *nouveau milieu* »²⁴ contemporain est selon la thèse que nous

²³ « Les données, notamment les données personnelles, sont la ressource essentielle de l'économie numérique. (...) d'une manière générale, les données sont le levier qui permet aux grandes entreprises du numérique d'atteindre de grandes échelles et des niveaux élevés de profitabilité » (Cf. Collin P., Colin N., janvier 2013, *Mission d'expertise sur la fiscalité de l'économie numérique*, Rapport au Ministère de l'économie et des finances et au Ministère du redressement productif, p. 2).

²⁴ Notion forgée par Georges Friedmann pour qualifier en son temps la civilisation machinique, par opposition au « *milieu naturel* (...) des civilisations ou des communautés pré-machinistes » [Vatin, 12, p. 212]. « L'ensemble des techniques... a transformé et transforme chaque jour les conditions d'existence de l'homme... L'homme est soumis à des milliers de sollicitations, d'excitations, de stimulants naguère inconnus. Ainsi l'ensemble de ces techniques crée, installe, épaissit chaque jour davantage autour de lui ce que nous appellerons globalement le nouveau milieu ». Ce passage, qui pourrait tel quel illustrer les mutations technico-industrielles actuelles, est extrait d'un article de Friedmann G., 1945, « L'homme et le milieu naturel : panorama du nouveau milieu », *Annales d'histoire sociale*, 8^{ème} année, n° 2, pp. 103-116. C'est cet extrait

défendons, le terreau technologique d'un industrialisme naissant²⁵. Ce nouvel industrialisme est lui-même l'expression d'une culture du travail²⁶ qu'il convient de comparer à « *l'industrialisme ouvrier* » [7, pp. 319-355] dont l'usine, la fabrique et l'atelier ont été, sont encore, les lieux emblématiques.

A cet égard, il est intéressant d'observer qu'un certain nombre de friches, qui étaient autrefois des sites dédiés à des activités industrielles mais aussi artisanales, traditionnelles – métallurgie, textile, cuir, manufacture des tabacs (...) -, sur des territoires que l'on appelle des « bassins industriels », sont aujourd'hui réhabilitées pour héberger des activités entrepreneuriales se voulant inventives et créatives. Parmi ces espaces de travail on retrouve des tiers-lieux qui, ironie de l'histoire, se désignent assez souvent par des termes réactivant le souvenir de cette ou ces époques industrielles antérieures²⁷.

que cite en note de bas de page Georges Canguilhem dans un article fameux [1, p. 127]. A partir de 1950, pour des raisons étroitement liées à son parcours intellectuel et politique, dans une période fortement marquée par le marxisme, Georges Friedmann remplacera la notion de « *nouveau milieu* » par celle de « *milieu technique* » [Vatin, 12, p. 212].

²⁵ Nous renvoyons à l'ouvrage de Pierre Veltz [13], et plus particulièrement à la postface intitulée : « *Travail et organisation dans le capitalisme hautement connecté* » (pp. 229-271).

²⁶ Cette expression renvoie à l'expérience des protagonistes du travail en tant qu'elle témoigne d'un « *patrimoine* » commun de savoirs, de valeurs, de codes langagiers, de pratiques et de projets [7, pp. 173-208]. Pour ce qui concerne les tiers-lieux, cette culture commune et néanmoins hybride, eu égard la variété des personnes qui fréquentent les tiers-lieux, se manifeste par exemple à travers la référence récurrente à la notion de « communauté », ou encore en se réclamant d'une certaine éthique du travail. Nous renvoyons à l'ouvrage du philosophe finlandais, Himanen P., 2001, *L'éthique hacker et l'esprit de l'ère de l'information*, Paris, Exils.

²⁷ A titre d'exemple voici quelques termes qui, sans les nommer directement, évoquent néanmoins des espaces de travail existants : « la manufacture » ; « l'entrepôt » ; « le comptoir ».

Outre l'appellation de ces espaces, les édifices architecturaux rénovés de ces friches urbaines investies aujourd'hui par de nouveaux acteurs économiques, ne sont-ils pas d'une certaine manière des supports mnésiques incarnant une forme de continuité historique entre ces différentes périodes industrielles ?

Pour autant, dans la période actuelle, le « *nouveau monde industriel* » de l'ère numérique soulève à notre sens des questions inédites quant aux activités de travail en général et plus spécifiquement au sein des tiers-lieux où les normes explicites et implicites diffèrent de celles dont on peut faire l'expérience dans d'autres sphères et contextes industriels et industriels. La démarche ergologique consiste à instruire ces questions à l'aune à la fois des concepts issus de la philosophie et d'autres champs disciplinaires, et des savoirs singuliers des protagonistes auprès de qui nous menons nos investigations ; en tant qu'ils « *se compose(ent)* » [1, p. 128] leur milieu de travail et de vie et cherchent ainsi - en vertu du principe de « *normativité* » - à devenir « *sujet(s) de (leurs propres) normes* » (p. 135).

Références bibliographiques

- [1] CANGUILHEM G., 1947, « Milieux et normes de l'homme au travail », *Cahiers internationaux de sociologie*, III, pp. 120-136
- [2] DI RUZZA R., HALEVI J., 2003, *De l'Economie politique à l'ergologie. Lettre aux amis*, Paris, l'Harmattan
- [3] DURRIVE L., SCHWARTZ Y., 2001, *Proposition de « vocabulaire ergologique »*, URL : <http://www.ergologie.com/>
- [4] FLICHY P., 2010, *Le sacre de l'amateur. Sociologie des passions ordinaires à l'ère numérique*, Editions du Seuil et La République des Idées
- [5] MARZLOFF B., 2013, *Sans bureau fixe. Transitions du travail, transitions des mobilités*, Limoges, FYP éditions
- [6] NOUROUDINE A., 2010, « Comment connaître le travail quand le travail n'est plus le travail ? », *Ergologia*, n° 3, pp. 105-125
- [7] SCHWARTZ Y., 2012 [édition revue et augmentée], *Expérience et connaissance du travail*, Paris, Messidor Editions Sociales
- [8] SCHWARTZ Y., 2000, *Le paradigme ergologique ou un métier de philosophe*, Toulouse, Octarès éditions
- [9] SCHWARTZ Y., 2007, « Un bref aperçu de l'histoire culturelle du concept d'activité », *@ctivités*,

volume 4, n° 2, pp. 122-133

[10] STIEGLER B., 2008, *Economie de l'hypermatériel et psychopouvoir. Entretiens avec Philippe Petit et Vincent Bontems*, Paris, Mille et une nuits

[11] STIEGLER B., 2008, « Industrie relationnelle et économie de la contribution », dans *Les entretiens du nouveau monde industriel 2007, Le design de nos existences à l'époque de l'innovation ascendante*, Paris, Mille et une nuits, pp. 19-41

[12] VATIN F., 2004 « Machinisme, marxisme, humanisme : Georges Friedmann avant et après-guerre », *Sociologie du travail*, n° 46, pp. 205-223

[13] VELTZ P., 2008 [édition revue et augmentée], *Le nouveau monde industriel*, Paris, Editions Gallimard, Le débat